
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1836.

Discours du Roi, adresse de la Chambre et réponse du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Votre Session s'ouvre sous d'heureux auspices.

Je continue à entretenir avec les Puissances des relations d'amitié et de bonne intelligence.

Mon Gouvernement a su maintenir nos droits, en défendant avec persévérance la position acquise au pays et garantie par les traités.

Les lois sur l'organisation de la commune et de la province ainsi que la loi qui règle l'enseignement supérieur, ont reçu leur exécution.

L'élection des conseillers municipaux et provinciaux s'est faite régulièrement.

Nous sommes persuadé qu'ils répondront aux vœux de leurs commettants et à la juste attente du pays, en apportant toujours dans leurs travaux cet esprit de sagesse, de prudence et de modération, digne d'un peuple qui sait apprécier les institutions qu'il s'est données.

La réorganisation des universités de l'État, la libre concurrence de l'enseignement et l'institution impartiale du juri d'examen, contribueront à étendre de plus en plus chez nous le domaine de l'intelligence.

Le projet de loi sur les écoles primaires et moyennes qui vous est soumis, complètera notre système d'instruction publique.

Le commerce et l'industrie sont dans un état prospère. Les efforts de mon Gouvernement ont constamment pour but de lier davantage nos intérêts à ceux des autres nations, et de donner ainsi à ces branches importantes de la richesse publique, un plus libre essor et de nouveaux développements.

La loi sur les mines établira une plus large concurrence dans l'exploitation de nos houillères.

Nous devons des actions de grâces à la divine Providence qui , en répandant sur le pays les bienfaits d'une récolte abondante , a comblé l'espoir du cultivateur.

Les travaux du chemin de fer se poursuivent avec activité. La sollicitude de mon Gouvernement dans cette haute entreprise s'unit à la pensée publique , qui voit dans l'exécution de ces travaux une nouvelle source de bien-être et de gloire nationale.

L'émulation qu'a fait naître dans les provinces le vote du subside pour les routes ordinaires , portera d'heureux fruits.

L'amélioration et l'extension des voies navigables sont l'objet d'une attention sérieuse et de soins assidus.

Un projet de loi vous sera présenté contenant des dispositions propres à assurer l'entretien des chemins vicinaux et à prévenir les usurpations.

Mon Gouvernement , d'accord avec les intentions que vous avez plus d'une fois manifestées, s'est montré empressé d'accorder aux beaux-arts sa sollicitude particulière. Le succès a justifié nos prévisions. La hauteur à laquelle nos artistes se sont déjà élevés, nous donne l'espérance de voir revivre les beaux jours de l'ancienne école flamande.

Les lettres et les sciences encouragées avec discernement suivent le mouvement des arts.

Les budgets pour l'exercice de l'année 1837 vous seront immédiatement présentés.

J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'une forte réduction de la dette flottante vous sera proposée.

Bien que l'accise sur les sucres ne profite pour ainsi dire plus au trésor , les impôts tels qu'ils subsistent , suffiront au besoin de l'État.

Ce résultat, Messieurs , atteste la prospérité de nos finances. Vous ne perdrez pas de vue que la charge de l'emprunt contracté pour la continuation des chemins de fer et l'extension des routes ordinaires , pèse déjà en entier sur le trésor , sans que celui-ci jouisse encore de tous les bénéfices que l'emploi des fonds de cette levée produira plus tard. La réalisation de cet emprunt a eu lieu à un cours avantageux ; le mode employé pour son émission a consolidé le crédit national , en manifestant aux yeux de l'Europe les ressources dont la Belgique peut disposer et la confiance qu'elle inspire.

La perception des impôts en général et particulièrement celle de la contribution foncière , répartie aujourd'hui dans des proportions plus équitables , s'opère avec la plus grande régularité.

Nous avons l'espoir fondé que la paix ne sera pas troublée. Cependant la prudence nous fait un devoir de ne pas oublier que l'armée d'un état voisin est maintenue sur nos frontières dans une attitude menaçante.

Aussi long-temps que ces circonstances ne changent point , nous sommes contraints de conserver un état militaire qui puisse assurer la défense du pays.

Les réunions annuelles dans les camps contribuent puissamment à l'instruction et à la bonne discipline de nos troupes. Nous avons pu, à notre grande satisfaction, nous convaincre par une expérience récente de leurs bons résultats.

Nous avons la persuasion que vous voterez avec empressement les sommes jugées nécessaires pour cette importante partie du service.

Il est à désirer que dans la présente session les Chambres puissent voter les lois relatives à l'école et aux pensions militaires.

Le pays, Messieurs, a suivi vos travaux avec intérêt : il a vu avec reconnaissance chaque résultat utile. La session qui s'ouvre appelle de nouveau votre attention sur de graves et importantes matières. Nous n'avons, j'en suis sûr, qu'une même pensée, qu'une seule ambition, c'est la gloire et la prospérité du pays. Pour atteindre ce but, vous pouvez compter sur mes efforts constants, comme je compte sur votre coopération franche et active.

ADRESSE DE LA CHAMBRE.

SIRE,

Les circonstances heureuses au milieu desquelles notre session vient de s'ouvrir, ajoutent à la vive satisfaction que la Chambre des Représentans éprouve toujours en revoyant dans son sein le Roi que la nation s'est choisi.

La justice de notre cause et les intérêts des autres nations nous assurent que nos rapports politiques ne peuvent que s'affermir.

La Belgique, appuyée sur ses droits qui seront, nous en avons la confiance, de mieux en mieux compris et respectés, attendra avec calme la fin de nos démêlés politiques dans la position que la convention du 21 mai lui a faite, position que votre gouvernement, soutenu par les mandataires de la nation, saura défendre avec persévérance.

Le pays a été doté des lois organiques de la commune et de la province et de celle qui règle l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État. Nous partageons la persuasion que le gouvernement de Votre Majesté nous exprime, de voir les conseils communaux et provinciaux se guider toujours par cet esprit de sagesse et de modération si nécessaire à l'intérêt de leurs commettants et au maintien de l'ordre public.

La liberté d'enseignement a porté les fruits que l'on devait en attendre : les établissements qu'elle a fondés, la réorganisation des universités de l'État et l'institution impartiale du jury d'examen, concourront à améliorer encore la situation morale et intellectuelle du pays. Nous prendrons en sérieuse considération le projet de loi sur les écoles primaires et moyennes qui nous est soumis.

Nous espérons, Sire, que les efforts du gouvernement parviendront à étendre au dehors des relations commerciales basées sur une équitable réci-

prociété. L'État florissant du commerce et de l'industrie s'en accroîtra, et avec lui le bien-être du peuple entier.

L'exploitation de nos houillères, qui s'était un moment ralentie après la révolution, a repris une puissante activité. La loi sur les mines, que nous avons à parfaire, fournira, en provoquant une plus large concurrence, un nouvel aliment à la consommation sans cesse croissante. La pêche et la navigation seront l'objet de nos soins particuliers.

La nation n'a pas oublié, Sire, qu'elle a toujours dû une grande part de sa prospérité à sa riche agriculture, et, avec Votre Majesté, elle remercie la providence d'avoir accordé une récolte abondante aux vœux du cultivateur.

Les développements progressifs de nos moyens des communications, l'entreprise des chemins de fer, la multiplication de nos routes ordinaires, l'amélioration et l'extension des voies navigables permettront à la Belgique de rivaliser plus avantageusement avec les peuples industriels.

Le concours du gouvernement et de l'industrie particulière, l'heureuse et féconde émulation entre les provinces feront éclore de nombreux projets et réaliseront les plus utiles travaux.

Le projet de loi sur les chemins vicinaux complètera notre système de travaux publics ; il sera l'objet de notre sérieux examen.

Comme Votre Majesté, la Chambre est convaincue que la facilité et l'économie des transports, sont une source certaine de prospérité ; aussi elle désire ardemment, Sire, que le département de l'intérieur ne néglige aucun moyen d'en faire jouir promptement le pays, tout en rapprochant l'époque où les produits de ces communications, feront disparaître la charge de l'emprunt qui pèse sur le trésor.

Au milieu de tant d'éléments et de preuves de prospérité générale, il serait à désirer, Sire, que toutes les parties du territoire pussent y prendre part et que toutes les victimes des événements de la révolution et de la guerre vissent la fin de leurs souffrances.

Les récents succès de nos artistes, et les noms qui honorent déjà la Belgique dans les sciences et les lettres, nous donnent l'espérance que notre régénération politique fera revivre les jours de notre ancienne renommée dans les beaux-arts et les travaux de l'intelligence. Cette impulsion, Sire, votre sollicitude particulière a puissamment aidé à la produire, et nous nous réjouissons d'avoir secondé les efforts de votre gouvernement.

Nous apporterons une attention spéciale à l'examen des budgets qui nous sont soumis pour l'exercice de l'année 1837.

Nous savons, Sire, que le trésor public n'a pas encore pu jouir des bénéfices que produira l'emploi des fonds provenant de l'emprunt contracté pour la continuation des chemins de fer et l'extension des routes ordinaires. Si cette charge momentanée, jointe à la diminution des revenus que produisait l'accise sur les sucres, ne permet pas de réduire les impôts existants, au moins avons-nous la satisfaction d'apprendre qu'ils suffisent aux besoins de l'État. La réduction de la dette flottante sera l'objet de toute notre sollicitude. Le taux avantageux auquel l'emprunt a été réalisé est une nouvelle preuve de la

consolidation du crédit national; ce résultat, et la facilité avec laquelle s'opère la perception des impôts, particulièrement celle de l'impôt foncier désormais plus équitablement réparti, contribueront à l'état prospère de nos finances.

Les mesures que le Gouvernement a prises pour achever l'instruction et consolider la bonne discipline des troupes, rendront l'armée de plus en plus digne de la haute sollicitude de votre Majesté et de la nation. Nous nous empresserons d'examiner les lois qui tendent à assurer son avenir. En portant notre scrupuleuse attention sur les dépenses proposées par le département de la guerre, nous tâcherons de concilier ce qu'exige la sûreté de l'État avec l'intérêt des contribuables.

L'unité de vue entre le gouvernement et la représentation nationale est une condition essentielle de la gloire et de la prospérité du pays. La situation heureuse dont nous jouissons prouve que nos efforts communs pour atteindre ce but n'ont pas été vains. Vous pouvez compter, Sire, que les Représentants de la Nation répondront par une coopération franche et active aux efforts de votre Gouvernement pour la consolidation de la paix publique et du bonheur de la patrie.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

Je reçois avec satisfaction l'adresse de la Chambre des Représentans.

J'espère que la session qui vient de s'ouvrir sera féconde en bons résultats. Je suis heureux de voir que vous ayez apprécié l'état florissant du commerce et de l'industrie. Il est néanmoins encore certaines branches de la richesse publique qui réclament toute notre sollicitude.

Je me plais à redire avec vous que l'unité de vues entre mon Gouvernement et la Représentation nationale est une condition essentielle de bonheur et de prospérité pour le pays. Attachons-nous à maintenir cet accord.

Il m'est agréable de recevoir l'assurance de votre coopération franche et active dans l'intérêt de la paix publique et du bien-être du pays.